

## Standard Fairtrade pour le Café applicable aux Organisations de Petits Producteurs (OPP) et aux Acteurs Commerciaux

Le nouveau Standard Fairtrade pour le Café applicable aux Organisations de Petits Producteurs (OPP) et aux Acteurs Commerciaux est le résultat d'une révision entreprise entre juin 2019 et mars 2021. Le nouveau Standard Fairtrade pour le Café a été approuvé par le Comité des Standards en mars et juin 2021.

Ce document présente les principaux changements apportés au Standard et comprend un tableau qui décrit plus en détail l'étendue des changements apportés, en suivant la structure du Standard révisé.

Ce document ne décrit pas dans les détails le contenu de ces changements. Il ne remplace pas une étude détaillée du standard révisé et ne fait pas partie du Standard.

### Changements clés :

- Révision complète du standard, en adéquation avec le Standard Fairtrade pour les Organisations de Petits Producteurs et le Standard Fairtrade pour les Acteurs Commerciaux.
- Introduction d'exigences pour améliorer les pratiques commerciales
- Introduction du chapitre Production : développement environnemental et conditions de travail
- Ajout d'une section « définitions », simplification de la formulation, réorganisation des exigences, suppression des redondances, ajout ou amélioration de recommandations, nouveau design du standard.

### Aperçu du nouveau Standard Fairtrade pour le Café :

Ce tableau présente les changements les plus importants. Les nouvelles exigences ou sections sont identifiées par le terme « Nouveau » et les changements apportés aux exigences ou aux recommandations existantes sont identifiés par le terme « Modifié ».

Les organisations dont le processus de certification débute après le 15 juillet 2021 devront se conformer à toutes les exigences applicables. Les organisations certifiées avant le 15 juillet 2021 devront se conformer à toutes les exigences applicables suivant leur cycle de certification régulier et conformément aux périodes de transition indiquées dans le standard.

### Aperçu du nouveau Standard Fairtrade pour le Café :

Ce tableau présente les changements les plus importants en précisant s'il s'agit de changements ou de nouveaux ajouts.

Section du standard	Type de changement	Nouveau Standard 2021	Commentaires
<b>1. Exigences Générales</b>			
<b>1.1 Certification</b>	Nouveau	Section ajoutée. Ajout des exigences : - 1.1.1 pour les Organisation de Producteurs - 1.1.2 pour les Exportateurs.	Pour être en adéquation avec le Standard OPP. Ajout de deux nouvelles exigences incluant les conditions initiales pour que les organisations de producteurs et les exportateurs deviennent certifiés Fairtrade.  Les changements remplacent les mesures temporaires déjà en place depuis 2020 où des exigences de certification étaient en place pour que les producteurs et les acteurs commerciaux de café augmentent les avantages pour les producteurs.
<b>2. Commerce</b>			
<b>2.1 Traçabilité</b>	Nouveau	Section ajoutée. Ajout de l'exigence 2.1.1 relative aux informations sur la production et les ventes des Membres	Pour être en adéquation avec les Standards pour les OPP et les Acteurs Commerciaux.  Pour améliorer la traçabilité et la précision des volumes déclarés par les OPP et leurs membres.
<b>2.2 Contrats</b>	Modifié	Clarification des exigences : - 2.2.1 sur les contrats à prix à fixer ;	Exigence reformulée. Ajout d'un quatrième cas dans

Section du standard	Type de changement	Nouveau Standard 2021	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2.2.6 sur la Ventilation des prix</li> </ul> Clarification de la recommandation de l'exigence 2.2.7 sur le non-respect des contrats.	lequel les contrats à prix à fixer sont autorisés. Exigence reformulée et déplacée dans la section Contrats pour être en adéquation avec le standard OPP.
	Nouveau	Ajout des exigences : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2.2.8 sur le Rôle des exportateurs ;</li> <li>- 2.2.9 sur les Contrats conformes aux réglementations nationales et industrielles.</li> </ul>	Pour être plus transparent sur le rôle des exportateurs dans chaque contrat. Pour mettre les dispositions contractuelles en adéquation avec les réglementations nationales et industrielles.
<b>3. Production</b>			
<b>3.1 Développement Environnemental</b>	Nouveau	Section ajoutée. Ajout des exigences : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3.1.1 sur l'Évaluation des risques environnementaux,</li> <li>- 3.1.2 sur le Plan d'adaptation climatique,</li> <li>- 3.1.3 sur l'Adoption de Pratiques Agricoles Durables.</li> </ul>	Pour être en adéquation avec le Standard OPP. Aider les OP à être plus résilientes face aux effets négatifs du changement climatique.
<b>3.2 Conditions de travail</b>	Nouveau	Section ajoutée. Ajout des exigences : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3.2.1 sur L'évaluation des risques ;</li> <li>- 3.2.2 sur la Politique et les procédures ;</li> <li>- 3.2.3 sur le Système de suivi et de</li> </ul>	Pour être en adéquation avec le Standard OPP. Pour inclure l'approche de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme conformément aux directives des Principes directeurs des Nations Unies pour permettre aux OP d'être conscientes des risques liés aux droits de l'homme qu'elles pourraient avoir dans leur organisation et d'adopter une approche

Section du standard	Type de changement	Nouveau Standard 2021	Commentaires
		remédiation.	d'amélioration continue tout en aidant à la résolution des cas, le cas échéant.
<b>4. Commerce et Développement</b>			
<b>4.1 Prix et Prime Fairtrade</b>	Modifié	<p>Clarification de l'exigence 4.1.1 sur le Prix du marché de référence</p> <p>Ajout de l'exigence 4.1.3 sur le Prix Minimum Fairtrade le long de la chaîne d'approvisionnement.</p> <p>Modification de l'exigence 4.1.5 sur l'Affectation de la Prime Fairtrade.</p>	<p>Exigence reformulée.</p> <p>Pour être en adéquation avec le Standard pour les Acteurs Commerciaux et la note d'interprétation pour l'exigence 4.8.1 sur les pratiques commerciales déloyales.</p> <p>Extension de l'utilisation de l'affectation de la Prime Fairtrade à la mise en œuvre des exigences de développement environnemental et alignement de l'année de mise en œuvre pour être en adéquation avec le standard OPP.</p>
<b>4.2 Paiements Ponctuels</b>	Modifié	<p>Section ajoutée.</p> <p>Clarification de l'exigence 4.2.1 sur les Conditions de paiement.</p> <p>Ajout de l'exigence 4.2.4 sur les Paiements ponctuels.</p>	Pour être en adéquation avec le Standard pour les Acteurs Commerciaux et avec les pratiques habituelles de l'industrie.
<b>4.3 Accès au financement</b>	Modifié	Section ajoutée.	Pour être en adéquation avec le Standard pour les Acteurs Commerciaux.

Section du standard	Type de changement	Nouveau Standard 2021	Commentaires
		Modification de l'exigence 4.3.1 sur le Préfinancement.	Modification du délai de mise à disposition du préfinancement qui passe de huit à douze semaines.
<b>4.4 Informations liées à l'approvisionnement et au marché pour la planification</b>	Modifié	Section ajoutée.	Pour être en adéquation avec le Standard pour les Acteurs Commerciaux.
<b>4.5 Partage des risques</b>	Nouveau	Section ajoutée. Ajout de l'exigence 4.5.1 sur les Coûts de la gestion des risques liés au prix	Pour être en adéquation avec le Standard pour les Acteurs Commerciaux. Pour éviter que les OPP couvrent indûment les coûts de la gestion des risques liés au prix.
<b>4.6 Commerce intègre</b>	Nouveau	Section ajoutée. Ajout de l'exigence 4.6.1 sur les Conditions contractuelles.	Pour être en adéquation avec le Standard pour les Acteurs Commerciaux. Lutter contre les pratiques commerciales déloyales dans le commerce du café.